

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

*Treuzy-Levelay*

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 26 septembre 2014	prescrite le :
arrêtée le : 09 septembre 2016	arrêtée le :
approuvée le : 16 juin 2017	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
EAU POTABLE  
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hélied entreprises, rue Mondravant 77250 BOUTELLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :  
16 juin 2017

# COMMUNE DE TREUZY-LEVELAY

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

#### I - DONNEES GENERALES

##### A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : commune de Treuzy-Levelay  
Mode d'exploitation : régie communale

##### B - Population :

population actuelle : 454 habitants  
population future : 570 habitants en 2030.  
Besoins en jour de pointe : environ 115 m<sup>3</sup>/jour (ratio de 200 l par personne par jour)

Population légale 2012 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2015.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
454	9	463

#### II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

##### A - Ressources :

Sources : - SEAF Ingénieurs Conseil, Notice Explicative du Zonage d'Assainissement, Novembre 2000.  
- sources communales.

Il existe un captage sur le territoire communal : il s'agit du captage « du Moulin de la Claye », situé entre Levelay et Launoy, le long du C.D. 69. Il n'existe aucune habitation dans le périmètre rapproché. Les préconisations concernant les réglementations associées à ses périmètres en matière d'assainissement sont les suivantes :

Périmètre rapproché	Fosses septiques et dispositifs épurateurs interdits Rejet d'eaux usées domestiques interdit
Périmètre éloigné	Fosses septiques et dispositifs épurateurs réglementés

Ce captage n'est plus opérationnel.

La Commune est alimentée par une interconnexion avec le réseau de distribution d'eau potable de Nanteau sur Lunain, lui-même alimenté par 2 interconnexions avec les réseaux d'eau potable de Villemaréchal et du syndicat d'adduction d'eau potable du Plateau Sud Bocage. Le réseau d'eau potable de Villemaréchal est lui-même alimenté par le SIAAEP du Bocage. Le point de livraison d'eau par le SIAAEP du Bocage est situé à la station de pompage de Toussac, captant la nappe de la craie sénonienne. L'eau est envoyée dans une Usine de Traitement d'Eau Potable (UTE) localisée aux Closeaux, commune de Lorrez-le-Bocage, où elle subit un traitement d'élimination des pesticides avant distribution.

Des points de comptage sont installés aux limites entre communes, et une convention quadripartite règle le mode de fonctionnement.

Par ailleurs, la Commune est concernée par les périmètres éloignés des captages de Villeron, Villemer et Burron-Sel. Elle est également concernée par les périmètres éloignés de ces captages qui englobent 1 km de part et d'autre de la vallée du Lunain.

Du point de vue de l'assainissement, les préconisations sont les suivantes :

- l'assainissement collectif public et privé des hameaux ou villages et établissements classés établis sur le périmètre éloigné sera envisagé ;
- l'efficacité des stations d'épuration sera vérifiée par les services agréés des départements concernés une fois l'an au moins en vue de leur amélioration ;
- les installations d'assainissement collectif et autonome existantes devront faire l'objet d'un contrôle par les services de l'état compétents en la matière et, le cas échéant, d'une mise en conformité ;

- dans les études d'impact des grands projets logistiques, une attention particulière sera portée au risque d'infiltrations polluées ; le caractère vulnérable du domaine sera reconnu et des aménagements et dispositions spécifiques seront proposés (épuration des eaux de chaussées, rétention des fuites potentielles de canalisations, etc...).

### **B - Stockage :**

L'eau est stockée dans un réservoir d'une capacité totale de 400 m<sup>3</sup> situé sur la Montagne de Levelay.

### **C - Réseau :**

Le rendement du réseau en 2015 est insuffisant (65%). Une étude diagnostic du réseau est lancée début 2016 pour identifier les travaux à réaliser pour améliorer la situation.

## **III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL**

Qualité de l'eau (source : [http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77\\_14/473.pdf](http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77_14/473.pdf))

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 4 échantillons prélevés en production et des 4 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre. Eau conforme à la limite de qualité, présentant une teneur en nitrates moyenne :

Moyenne : 38,8 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire : Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 30,9 °F

Maximum : 31,4 °F

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre. Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée

Moyenne : 0,08 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Eau conforme à la limite de qualité.

Classe C. Valeur maximale inférieure au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 2  
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

- Conclusion : L'eau distribuée en 2014 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

## **IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES**

La compétence « Eau Potable » doit être transférée à la Communauté de Communes au plus tard en 2020. La commune de Treuzy-Levelay envisage de remettre son réseau de distribution à un niveau de rendement acceptable suite aux recommandations attendues de l'étude diagnostic lancée.